

Abstract *Origines et échec d'un projet d'amnistie fiscale générale en Suisse (1958-1968)*

Dans les années 1960, les citoyens suisses ont été appelés à voter à deux reprises sur un projet d'amnistie fiscale générale : le 2 février 1964, un premier projet est rejeté par 58% des votants et par une majorité de cantons. Le second vote, qui s'est tenu le 18 février 1968, rencontre quant à lui un franc succès : près de 62% des citoyens helvétiques, de même que l'ensemble des cantons, acceptent l'octroi d'une amnistie fiscale générale en Suisse.

Ces deux votations suscitent un certain nombre d'interrogations, que l'historiographie helvétique n'a jusque là examinées que de manière superficielle. En effet, si l'échec du premier projet peut en partie être interprété comme une volonté des citoyens de défendre une certaine *justice fiscale* et, par conséquent, ne pas promouvoir la soustraction ou la fraude fiscale, comment doit-on alors interpréter l'adoption du second projet en 1968 ? Qu'est-ce qui a fait la différence entre 1964 et 1968 ?

Cet article vise à faire la lumière sur ces questions en procédant à une analyse fine des sources d'archives publiques et privées. Outre les origines du premier projet d'amnistie fiscale en 1964, cette analyse me permet d'éclairer également les raisons pour lesquelles il est rejeté en vote populaire le 2 février 1964. De cette façon, j'ai aussi pu appréhender les facteurs qui expliquent pourquoi, quatre ans plus tard, un second projet d'amnistie fiscale est cette fois-ci adopté par le peuple et les cantons le 18 février 1968.

Au-delà de son caractère original, cette étude permet de mettre en lumière des aspects déterminants, et peut-être même caractéristiques, de l'histoire de la politique financière fédérale du 20^{ème} siècle.